

Mairie
de
Pontigny
89230

Tél. : 03 86 47 42 87
Fax : 03 86 47 43 55

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PONTIGNY

Séance du 14 avril 2023
20h45 à la mairie

Présents : DOMICE S. – GAGNEPAIN M. – LAMARE A. - MAUFROY E. – DELAGNEAU L. - CORNAT G – HELL P. – MEYER T.

Absents excusés : DE CUYPER L. (pouvoir à HELL P.) – LOFFROY J. (pouvoir à MAUFROY E.) – DEGRYSE P. (pouvoir à DELAGNEAU L.) – CHERRIER C.

Absents : ESTEVE T.

Secrétaire de séance : MEYER T.

Le compte rendu du dernier conseil municipal, du 27 février, a été validé à la majorité (2 abstentions)

Ordre du jour

- ❖ - Convention ENEDIS
- ❖ - Vente d'une parcelle communale
- ❖ - Demande de subvention à la Région Bourgogne Franche Comté
- ❖ - Dons de l'Association de l'Orgue
- ❖ - Vote du compte de gestion
- ❖ - Vote du compte administratif
- ❖ - Vote des taxes communales
- ❖ - Vote des subventions aux associations
- ❖ - Vote du budget 2023
- ❖

- ❖ - Divers

- Convention ENEDIS

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil une convention de servitudes envoyée par ENEDIS, concernant la parcelle AD 229.

Il s'agit d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur d'environ 53 mètres ainsi que ses accessoires, pour l'alimentation des bâtiments agricoles en cours de construction situés dans les lames à Venouse.

Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil municipal afin de pouvoir signer la convention de servitude entre Enedis et la commune.

Après discussion, Monsieur le Maire soumet au vote le principe de signer cette convention entre la commune et ENEDIS sur la parcelle AD 229.

Le conseil à la majorité valide cette décision (1 abstention)

- **Vente d'une parcelle communale**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a rencontré Monsieur BARBIER qui souhaite acquérir la parcelle AD182 d'une surface de 4.71 ares située derrière sa propriété.

Lors du conseil du 11 octobre 2021, il avait été validé le principe de vendre cette parcelle. Un courrier lui a été envoyé précisant les modalités à suivre.

Il lui a été précisé que les frais de bornages et notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu le 27 mars 2023, qui propose l'achat de la parcelle pour un montant de 5 000 € auxquels devront s'ajouter les frais de bornage et notariés restant à la charge de l'acquéreur.

Les membres du conseil s'interrogent sur le montant proposé lequel paraît peu élevé du fait que cette parcelle soit en zone constructible.

Il est demandé à Monsieur le Maire de se renseigner auprès de l'ADIL pour avoir une aide concernant la valeur réelle de la parcelle et ensuite pouvoir faire une contre-proposition à Monsieur BARBIER.

Monsieur le Maire prend note et ajourne ce point qui sera repris lors d'un prochain conseil municipal.

- **Demande de subvention à la Région Bourgogne Franche Comté**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à son courrier du 17 février 2023 envoyé à Madame la Présidente de la Région Bourgogne Franche Comté lui demandant de revoir son refus sur la demande de subvention, il a reçu un courrier de la Direction Culture, Sport, Jeunesse, Service inventaire et Patrimoine et chargé de mission restauration du patrimoine.

Il est demandé par délibération, une validation par le conseil municipal autorisant Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention régionale.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil l'autorisation de solliciter à la Région Bourgogne Franche Comté le montant de 100 000 euros comme évoqué dans son courrier du 6 février 2023.

Le conseil, à l'unanimité, valide la demande.

- **Dons de l'Association de l'Orgue**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de revenir sur les deux points ajournés lors du précédent conseil du 27 février 2023 relatifs aux deux courriers reçus de l'association de l'Orgue, concernant des dons. Monsieur le Maire présente à nouveau les courriers.



Orgue de l'Abbaye
89230 Pontigny

Mairie de Pontigny
À l'attention de Monsieur le Maire
et du Conseil municipal

Objet : *don à la commune pour la réhabilitation
de l'orgue de l'abbatiale de Pontigny*

Pontigny, le 26 novembre 2022

Monsieur le Maire,
Madame et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis sa création en 2002, l'association *Orgue à Pontigny* a pour objet « d'aider à l'étude, la conservation, la restauration et la mise en valeur », « en étroite relation avec la Mairie, propriétaire, et la Paroisse, affectataire », de l'orgue historique installé par Jean Richard, il y a 250 ans, dans l'église abbatiale de Pontigny.

Son action a favorisé en particulier, dès 2007, le classement de l'instrument au titre des monuments historiques, et la réalisation d'une étude préalable aux travaux de restauration par M. Éric Brottier, en 2016 ; la 5^e section de la Commission nationale des Monuments Historiques a validé cette étude préalable, en autorisant la restitution d'un orgue selon « l'état Jean Richard », autrement dit un instrument classique français de la fin de l'Ancien Régime.

Pour contribuer à la réalisation de ce projet d'envergure, consciente que la commune de Pontigny, propriétaire de l'ancienne église abbatiale et de son orgue, ne saurait faire face à la part de financement propre qu'il lui revient d'assumer, l'association *Orgue à Pontigny* a développé un partenariat avec la *Fondation du patrimoine* pour recueillir et amplifier les dons de généreux bienfaiteurs.

Ainsi la commune a-t-elle pu lancer le chantier de restauration de l'orgue au printemps 2021, et elle a d'ores et déjà reçu une partie des fonds collectés par la *Fondation du patrimoine*.

Notre association s'est également engagée, sur ses fonds propres, à soutenir aussi financièrement la municipalité dans la réalisation de ce chantier, pour un montant global de 25 294 euros qui ont été intégrés au plan de financement des travaux adopté par le conseil municipal le 22 juin 2020.

C'est pourquoi, au vu de l'avancement du projet dont elle se félicite, par décision de son conseil d'administration du 12 courant, l'association *Orgue à Pontigny* souhaite aujourd'hui faire don à la commune de Pontigny de 54,41 % des 25 294 euros, correspondant au pourcentage des factures de la maîtrise d'œuvre et des travaux acquittées à ce jour par la commune ; cette participation de l'association *Orgue à Pontigny* s'élève donc à la somme de 13 762,47 euros, qui seront intégralement et exclusivement employés à la restauration de l'orgue de Pontigny, propriété de la commune, laquelle continuera d'informer spécialement l'association de tout ce qui concerne l'instrument.

Ce concours s'ajoute à un don de 8 000 euros que l'association a réalisé en avril 2021 à la *Fondation du patrimoine*, afin que la commune puisse bénéficier par surcroît de l'abondement de 5 000 euros prévu par la convention tripartite (cf. le courrier du délégué régional de la Fondation, en date du 13 avril 2021) ; cet apport s'ajoute également à une somme de 3 000 euros de soutien exceptionnel obtenue par l'association, le 9 décembre 2021, de la part du *Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne* dans le cadre du projet « AGIR », et reportée intégralement sur la *Fondation du patrimoine*, à destination du projet « Orgue – Abbaye de Pontigny » en faveur de la commune de Pontigny.

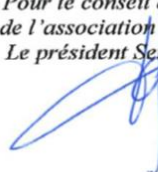
L'association *Orgue à Pontigny* renouvelle cependant son intention de verser directement la totalité du montant auquel elle s'est engagée envers la commune, tel qu'il a été validé par le conseil municipal mentionné plus haut, une fois l'ensemble des travaux achevé ; avant cela, des acomptes pourront être versés au fur et à mesure que de nouvelles factures (travaux et maîtrise d'œuvre) auront été acquittées par la commune, et ce jusqu'à concurrence de 80 % du montant de l'opération.

En outre, comme des travaux annexes au projet s'avèrent nécessaires à l'installation de l'orgue dans les meilleures conditions, l'association se déclare favorable à y participer aussi, dans une mesure qui reste à déterminer.

Espérant que le conseil municipal auquel la présente sera lue, délibérera favorablement pour accepter ce don, afin que le versement en soit fait dans les meilleurs délais, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, avec nos salutations respectueuses, l'expression de nos sentiments dévoués au rayonnement culturel de Pontigny

Le secrétaire de séance délégué
Jean-Luc BENOIT

Pour le conseil d'administration
de l'association Orgue à Pontigny
Le président Serge SCAPOL





Mairie de Pontigny
A l'attention de M. le Maire
et son Conseil Municipal

Pontigny, le 26 novembre 2022

OBJET : Attestation d'engagement aux intérêts du prêt relais du 3 avril 2021

Monsieur le Maire,
Madame et Messieurs les Adjointes
Mesdames, Messieurs les conseillers

L'association « Orgue à Pontigny, sous la présidence de Serge Scapol
et de « La Mission de France », représentée par son affectataire Jean-Marie Ploux
Attestent avoir pris en charge une partie des intérêts de l'emprunt relais contracté par
la commune pour la restauration de l'orgue pour la somme de 2 500€.
Cette somme sera versée après acceptation et retour de votre accord à la trésorerie
de Chablis.

Recevez, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes respectueuses salutations

*Pour le conseil d'administration
Le président, Serge Scapol*

Association « ORGUE A PONTIGNY » 51, rue Paul Desjardins 89230 PONTIGNY

orgueapontigny@orange.fr - Tél 06 32 13 59 00

Monsieur le Maire demande la validation du conseil pour accepter ces deux dons.
Le premier d'un montant de 13 762.47 € sera à affecter en section d'investissement sur le
compte 1051 Dons, et le second d'un montant de 2 500 €, en section de fonctionnement,
sur le compte 756, libéralité reçue.

Monsieur le Maire soumet au vote ces propositions.

Le conseil à l'unanimité valide les deux dons reçus de l'Association de l'Orgue.

- Vote du compte de Gestion

Monsieur le Maire donne la parole à Marion GAGNEPAIN, adjointe, pour la présentation du compte de gestion.

Celui-ci est identique à celui reçu de la trésorerie.

Monsieur le Maire sort de l'assemblée afin que le conseil municipal puisse voter la validation de celui-ci.

Marion GAGNEPAIN soumet au vote le compte de gestion.

Le conseil municipal valide le compte de gestion (2 pour -7 abstentions).

- Vote du compte Administratif

Marion GAGNEPAIN présente le compte administratif 2022, de la commune :

En Fonctionnement :

Dépenses : 692 617.24 €

Recettes : 679 185.18 €

Résultat reporté positif : 59 228.42 €

Soit un résultat de clôture excédentaire : 45 796.36 €

En Investissement :

Dépenses : 410 262.38 €

Recettes : 175 603.38 €

Résultat reporté positif : 313 878.91 €

Soit un résultat de clôture excédentaire : 79 219.91 €

Au cumul :

Dépenses : 1 102 879.62 €

Recettes : 854 788.56 €

Résultat reporté positif : 373 107.33 €

Soit un résultat de clôture excédentaire : 125 016.27 €

L'excédent de fonctionnement sera affecté pour 12 900 € en section d'investissement et pour 32 896.36 € en section de fonctionnement.

Marion GAGNEPAIN soumet au vote le compte administratif 2022.

Le conseil municipal valide le compte administratif. (2 pour - 7 abstentions)

Monsieur le Maire rejoint l'assistance.

- Vote des taxes communales

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'après la réunion de la commission finances du 20 mars dernier, il a été décidé de ne pas augmenter les taxes communales.

Les barèmes de bases ayant déjà été augmentés de 7 %, la commission n'a donc pas souhaité augmenter ces taux.

Monsieur le Maire précise que les taux de références 2023 sont pour :

- La taxe foncière sur le bâti (TFB) : 38.57
- La taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 49.68
- La taxe d'habitation (TH) : 9.29 (ne concerne que les résidences secondaires et les logements vacants).

Monsieur le Maire soumet ces différents taux au vote et le conseil municipal à la majorité valide ces taxes. (2 abstentions)

- Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire précise que l'élaboration du budget, cette année, doit être drastique. Lors de la commission finance du 20 mars, il a été décidé de ne pas donner de subvention aux associations.

Il précise que cela n'a pas été un choix facile à prendre.

Il a été rappelé également que les bâtiments communaux sont mis à disposition gracieusement aux associations et qu'aucune compensation n'est demandée aux occupants de ces locaux.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion est à prévoir avec toutes les associations.

Monsieur le Maire soumet au vote le fait de ne pas donner de subventions aux associations cette année.

Le conseil municipal à la majorité valide ce choix. (2 contre)

- Vote du budget 2023

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget 2023, travaillé en commission finances, le 20 mars dernier.

Monsieur le Maire précise que le budget de fonctionnement a été élaboré sans tenir compte du report excédentaire de l'année dernière, de 32 896.36 €.

Une fois l'analyse des recettes effectuées, toutes les dépenses ont été calculées au plus juste.

Le budget de fonctionnement ressort en sur-équilibre, incluant le report excédentaire de 2022. Au niveau des dépenses :

- Charges à caractères générales : 347 235 € (378 468.80 € en 2022)
- Charges de personnels frais assimilés : 164 750 € (152 197.57 € en 2022)
- Atténuation de produits : 74 787 € (74 488 € en 2022)
- Opération d'ordre entre section : 19 027.02 € (18 561.10 € en 2022)
- Autres charges de gestion courante : 63 135 € (64 222.69 € en 2022)
- Charges financières : 10 000 € (3 679.08 € en 2022)
- Charges exceptionnelles : 1 500 € (1 000 € en 2022)

Soit pour le budget de fonctionnement en dépense le montant est de 680 434.02 € (692 617.24 € en 2022)

Au niveau des recettes :

- Produits services du domaine et ventes diverses : 17 000 € (19 786.04 en 2022)
- Impôts et taxes : 504 251 € (484 555.58 € en 2022)
- Dotations et participations : 135 822.41 € (144 574.64 € en 2022)
- Autres produits de gestion courante : 21 800 € (18 864.48 € en 2022)
- Produits Exceptionnels 1 000 € (2 449.88 € en 2022)
- Opération d'ordre en section : 7 027 € (7 026.58 € en 2022)

Soit pour le budget de fonctionnement en recette le montant est de 719 806.77 € (738 414.18 € en 2022)

Le budget d'investissement s'équilibre en dépense et en recette à 567 402.20 €

En Dépenses :

- Emprunts et dettes assimilées : 174 680 € (qui correspond à 31 500 € d'emprunts courants, 103 180 € de remboursement sur subventions déjà perçues et 40 000 € de remboursement d'une partie de l'emprunt relais)
- Immobilisations incorporelles : 31 290 €
- Immobilisations corporelles : 34 540 €
- Opérations d'ordre entre sections : 7 100 €
- Restes à réaliser : 319 722.20 €

En recettes :

- Opérations d'ordre entre section : 19 027.02 €
- Dotations fond divers et réserves : 76 343 €
- Subventions d'investissement : 37 495 €
- Emprunt : 127 573.41 € (emprunt d'équilibre)
- Restes à réaliser : 227 743.86 €

Après discussion, Monsieur le Maire soumet au vote le budget 2023.

Le conseil municipal rejette le budget présenté pour 2023. (3 pour - 6 contre et 2 abstentions)

- Divers

Aire de Camping-cars :

Monsieur le Maire informe le conseil sur l'activité du 1^{er} trimestre de l'aire de camping-cars. Nombre d'entrées 266 pour une recette de 2 433 €.

Le résultat du 1^{er} trimestre est en hausse de 14 % sur les entrées par rapport à 2022.

Parole aux adjoints et conseillers :

- Marion GAGNEPAIN revient sur la rencontre avec le Préfet lors de sa venue dans la commune et demande s'il y a eu un retour de la Fondation SCHNEIDER suite à la commission du 20 mars dernier sur la vente de la Prélature.

Monsieur le Maire confirme les différents propos tenus lors de la visite de Monsieur le Préfet sur la commune. Il s'est montré à l'écoute sur les différents points abordés et notamment les difficultés de notre trésorerie et a fait savoir que malheureusement il ne

pouvait rien faire à son niveau. Il nous invite la municipalité à réaliser des demandes de subventions à la Région.

A l'issue, une visite a été faite dans l'Abbatiale puis à l'usine WIENENBERGER. (Tuilerie)

Concernant la Fondation SCHNEIDER, Monsieur le Maire informe qu'il rencontre Monsieur SCHNEIDER samedi 15 avril. Un retour sera fait de cet entretien aux membres de conseil municipal.

- PERRINE Hell demande s'il est possible de contacter la société qui a installé un poteau supplémentaire rue de Roncenay pour accueillir la fibre. Celui-ci penche dangereusement sur la voie publique.

Monsieur le Maire précise qu'il va faire contacter la société YCONIK pour remonter l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assistance et clôture la séance à 21h55.